



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES EAUX DES VALLÉES  
DU GIROU DE L'HERS DE LA SAVE  
ET DES COTEAUX DE CADOURS  
UNITÉ HERS  
16 Avenue de Fonttréal  
Villeneuve lès Bouloc  
31621 EUROCENTRE Cedex  
Tél : 05 62 222 888  
Mail : hers@seep-nord31.fr



ABON-ENR-015 v3  
Révisé le : 28/02/2014

## DEMANDE DE RACCORDEMENT A L'EAU POTABLE

**Demande de Branchement**

Certificat d'Urbanisme ou Permis de construire N°

**Demande de pose de compteur.**

(dans le cas ou le terrain est déjà viabilisé)

**Poteau Incendie**

**Raccordement assainissement**

Les demandes de branchements ne seront instruites qu'après obtention des autorisations d'urbanismes.

m<sup>2</sup> S.H.O.N / Surface hors œuvre nette

Le délai est d'un mois à partir de la réception de votre demande pour la réalisation de votre devis.  
Le délai d'exécution des travaux sera de 12 semaines à compter de la date du règlement.

Adresse du lieu de consommation :

Rue : .....

CP : ..... Ville : .....

N° parcelle : .....

Joindre un plan de masse et de situation avec l'emplacement du compteur  
**Matérialiser par une pancarte « eau » l'emplacement souhaité du compteur sur le terrain**  
**Aucun devis ne pourra être réalisé si l'emplacement n'est pas matérialisé sur le terrain en limite du domaine public.**  
**Consommation :  Domestique  Autre (Volume annuel souhaité .....m3).**

Nom : ..... Prénom : .....

Personne à contacter : .....

.....@.....

Adresse de facturation : .....  
(si différente du lieu de consommation)

*Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage expressément à me conformer aux prescriptions des tarifs et abonnements du Service des Eaux.*

Signature, avec mention « Bon pour accord »

Cadre réservé au Syndicat

Date de pose de compteur : ..... N° de compteur complet : .....

Calibre : .....

<b>Cadre réservé au Maire</b>	<b>Cadre réservé au Syndicat</b>	<b>Cadre réservé à l'Entreprise</b>
Demande enregistrée le :	Demande enregistrée le :	Demande enregistrée le : 00 / 00 / 0000
Avis – cachet - visa	N°	travaux réalisés le : 0 / 00 / 0000
	Clôture du dossier le : 0 / / 00	

➤L'accès au service et la pose de compteur sont payantes et immédiates. Pour connaître le tarif, vous pouvez contacter le Syndicat.  
➤Le compteur doit être protégé par l'abonné contre le gel, en assurant dans la niche une protection thermique, efficace (polystyrène, laine de verre...) et contre les chocs en assurant une bonne couverture de niche, faute de quoi l'abonné serait responsable de la détérioration.

Mention légale :